

## Téléphonie mobile : bien choisir votre portable

3/12/2022

Réseau 4G ou 5G ? Tablette ou smartphone ? Forfait bloqué ou carte prépayée ? Voici les critères à prendre en compte pour choisir un modèle adapté à vos besoins.



©Fotolia

### L'essentiel

- Il existe plusieurs technologies de réseaux avec des couvertures différentes tels que la 2G, la 3G, la 4G et la 5G.
- Pour accéder à l'internet, la zone de couverture 4G ou 5G de votre opérateur est un critère de choix.
- Trois offres sont à votre disposition : les cartes prépayées, les forfaits bloqués et le forfait, que vous pouvez choisir en fonction de vos besoins.

### Quel réseau vous convient ?

La France est couverte par quatre réseaux d'antennes, propriétés de Bouygues Télécom, Free mobile, Orange et SFR.

Sur ces quatre réseaux, une vingtaine d'opérateurs significatifs offrent des services mobiles utilisant des technologies mobiles successives :

- **La 2G** permet de téléphoner et parfois d'avoir un accès limité à l'internet en bas débit,
- **La 3G ou 3G+** donne accès à des débits de l'ordre du mégabit par seconde permettant de visualiser des vidéos, de naviguer plus confortablement et de consulter ses courriers électroniques (haut débit),
- **La 4G** donne accès à des débits maximum comparables aux meilleurs débits accessibles grâce à l'ADSL<sup>[1]</sup> (très haut débit),

- **La 5G donne accès, sur certaines bandes de fréquence, à des débits et à un confort de navigation comparable à celui de la maison, avec des temps de latence<sup>[2]</sup> très courts et une haute fiabilité (ultra-haut débit mobile).**

Les débits effectifs sont en général inférieurs au débit maximum. Ils dépendent entre autres du téléphone utilisé, des conditions météorologiques, de la présence d'obstacles ou du nombre d'utilisateurs connectés en même temps sur l'antenne.

Si vous souhaitez seulement téléphoner, il n'est pas nécessaire d'avoir un téléphone et un forfait de dernière génération. Par contre, si vous voulez accéder à l'internet, la zone de couverture 4G ou 5G de votre opérateur est un critère de choix important.

### **À noter**

**Vous pouvez comparer les offres sur les sites des différents opérateurs ou bien sur le site de l'Autorité de régulation sectorielle (<https://monreseau-mobile.arcep.fr/>).**

### **Quelle offre choisir ?**

L'émission et la réception d'appels ou de SMS depuis et en direction de l'étranger ou de la France non-métropolitaine ainsi que l'utilisation de l'internet dans ces zones et l'émission d'appels ou de SMS vers des services à valeur ajoutée (numéros surtaxés, SMS+) affichent des tarifs spécifiques.

La réception d'un appel ou d'un SMS en France est toujours gratuit mais, ce n'est pas le cas de la réception de données depuis l'internet (un courrier électronique, par exemple).

Les fournisseurs d'un service de téléphonie ont l'obligation de proposer aux consommateurs une option gratuite permettant de bloquer les communications à destination de certaines tranches de numéros à valeur ajoutée.

**Simple et sûres, les cartes prépayées** fonctionnent selon le principe suivant :

- Le prix payé donne accès à un crédit de communication ;
- Chaque utilisation des services (appels, envois de SMS, connexions à l'internet) est décomptée du crédit selon un barème de coût spécifique à votre offre.

Le crédit a une durée de validité, généralement prolongée en cas de rechargement. Vous conservez votre ligne pour une durée généralement supérieure à la durée de validité de votre crédit (6 mois).

**Sécurisants, les forfaits bloqués** fonctionnent sur le même principe que les cartes prépayées. Le crédit est automatiquement rechargé tous les mois et facturé. Le crédit non utilisé peut ne pas être reporté sur le mois suivant, sauf si votre opérateur propose une option le permettant. Il n'est pas possible avec un forfait bloqué de générer du hors-forfait.

**Le plus répandu, mais nécessitant une vigilance, le forfait** propose un ensemble plus ou moins étendu de services pour une somme déterminée. Il concerne surtout les appels émis, les SMS envoyés et l'accès à l'internet mobile depuis la France métropolitaine ou certaines destinations à l'étranger. Les services non compris dans le forfait sont facturés au volume, en « hors forfait », sur la facture à venir : comme par exemple des appels depuis et vers des destinations à l'étranger non inclus dans l'abonnement ou à destination d'un numéro surtaxé.

## Et avec quel terminal l'associer ?

Les terminaux mobiles fonctionnent avec une carte SIM fournie par votre opérateur ou une eSIM, c'est-à-dire une carte SIM virtuelle directement intégrée à votre appareil et à activer selon la procédure de votre opérateur. Attention, tous les opérateurs ne proposent pas encore ce service.

Les **téléphones mobiles** les plus basiques servent à téléphoner ou échanger des SMS alors que les plus perfectionnés s'apparentent à de petits ordinateurs. De nombreux téléphones se connectent seuls à l'internet. L'accès à l'internet est presque toujours possible dans le cadre de votre offre mais peut faire l'objet d'une tarification hors forfait au volume, si votre abonnement ne contient pas une enveloppe de données mobiles. Vous risquez donc de payer des sommes importantes au titre de l'accès à l'internet sans jamais avoir souhaité vous connecter. Inversement, vérifiez que la majorité des services proposés sont compatibles avec votre appareil : il n'est par exemple pas utile de disposer d'un téléphone 5G si votre abonnement ne vous permet pas de vous connecter à ce réseau.

**Les clés de connexion** ressemblent à de petites clés USB ou se présentent sous la forme d'un petit boîtier émettant du Wifi. Elles font l'objet d'offres spécifiques incluant uniquement des données. Certains abonnements peuvent aussi inclure une carte SIM supplémentaire permettant l'utilisation de ce type d'appareil dans les mêmes conditions que le terminal principal. Le téléphone mobile peut aussi servir de « clé de connexion » s'il dispose de la fonctionnalité modem. Selon votre offre de téléphonie mobile, l'usage modem pourra être bloqué par l'opérateur, facturé en plus ou inclus dans votre forfait.

## Téléphonie mobile, les questions à se poser avant l'achat :

- **Quel réseau ?** Il existe plusieurs technologies de réseaux avec des couvertures différentes. La 2G, la 3G, la 4G et la 5G cohabitent. Selon mes usages je n'ai pas nécessairement besoin de souscrire à une offre permettant d'accéder à un réseau d'internet mobile plus rapide si je ne vais pas m'y connecter ou si mon terminal ne permet pas de s'y connecter. Enfin, je compare les cartes de couverture, pour être certain de bien choisir l'opérateur qui m'offrira un service optimal dans mon bassin de vie.
- **Quel type d'offre ?** Carte prépayée, forfait bloqué ou forfait classique, je détermine mes besoins et compare les avantages et les inconvénients de chaque offre, en particulier lorsqu'elles contiennent une durée d'engagement. Dans le cadre d'un abonnement incluant un quota de donnée d'internet mobile, je souscris à une offre adaptée à ma consommation réelle : les français utilisent en moyenne 10 Go d'internet mobile par mois.
- **Quel terminal ?** Je sélectionne mon téléphone selon mes besoins, mon budget et ma volonté de changer de terminal. Reconditionné ou neuf, classique ou smartphone, c'est moi qui choisis. La souscription d'une offre mobile n'impose pas d'acheter un téléphone. La très grande majorité des offres sont accessibles « en carte SIM seule ».

Les **tablettes** ne permettent pas toutes de téléphoner. Généralement, les opérateurs proposent pour elles des offres d'accès se limitant à l'internet.

## Bon à savoir

En 2017, l'Union européenne a imposé la fin des frais d'itinérance pour les clients en voyage dans l'Union. Votre offre doit vous permettre un usage lors de vos déplacements dans un autre État membre, mais peut présenter un quota d'internet mobile distinct de votre quota d'internet mobile national. L'opérateur est tenu de vous informer automatiquement et gratuitement via un message dédié sur votre terminal, des tarifs des frais d'itinérance. Néanmoins, une vigilance reste de mise lors de vos

déplacements : le droit impose une enveloppe allouée pour les États membres, or tous les pays d'Europe ne sont pas membres de l'Union européenne. La Suisse ou Andorre ne sont, par exemple, pas des États membres de l'Union Européenne.

[1] L'ADSL (de l'anglais Asymmetric digital subscriber line) est une technique de communication numérique.

[2] La latence est le temps de réaction, qui permet d'afficher une page internet par exemple.

### Liens utiles

#### Ce que dit la loi :

- Code de la consommation - [articles L. 224-26 et suivants](#)

#### Ces contenus peuvent aussi vous intéresser :

- [Modèle de lettre de demande de résiliation d'un contrat de téléphonie mobile](#)

#### Pour en savoir plus :

- [L'ARCEP \(Autorité de régulation des communications électroniques et des postes\)](#) et en particulier la [rubrique consacrée à la téléphonie mobile](#)
- [La médiation des communications électroniques](#)
- [Mon réseau mobile pour comparer les cartes de couverture](#)